

Baccalauréat STMG
Cahier des charges de l'épreuve écrite de spécialité : Droit et économie

Coefficient : 16
Durée : 4 heures

Voir la définition de l'épreuve publiée dans le [BOEN spécial n°2 du 13 février 2020](#).

L'épreuve terminale du baccalauréat de droit-économie est composée de deux parties distinctes, une en droit et une en économie. Chaque partie comprend des documents de nature juridique ou économique, ainsi qu'un questionnaire portant sur ces documents et, de façon complémentaire, mobilisant des connaissances du candidat en lien avec les programmes et des éléments de sa culture économique et juridique. Ce questionnaire comprend 4 ou 5 questions au maximum pour chacune des parties.

La durée globale de l'épreuve est de 4 heures, avec un questionnaire équilibré qui permet au candidat de répartir son temps également entre les deux matières.

Compte tenu des contraintes liées à la date des épreuves écrites, l'évaluation de l'épreuve de droit-économie STMG porte sur le programme de droit-économie de la classe de première STMG, ainsi que sur les trois premiers thèmes de droit de la classe de terminale STMG et les trois premiers thèmes d'économie de la classe de terminale.

Ne seront donc pas évalués à l'épreuve écrite de la spécialité les derniers thèmes de chaque partie :

- Thème n° 8 de droit : Dans quel cadre et comment entreprendre ?
- Thème n° 9 d'économie : Comment concilier la croissance économique et le développement durable ?

Pour le droit, le questionnaire est établi à propos d'une situation concrète suffisamment complexe pour que les élèves puissent en faire un travail d'analyse et de qualification des faits importants. Ce questionnaire suit ensuite une logique de construction d'une argumentation juridique qui permet de résoudre le problème juridique posé dans la situation.

On insistera dans cette épreuve sur le constat que les mêmes faits peuvent donner lieu à deux argumentations différentes et opposées. Il n'y a donc pas d'application mécanique des règles.

Une dernière question permet à l'élève d'explicitier le sens d'une règle de droit et d'analyser son évolution ou les enjeux, en particulier en lien avec les évolutions du contexte économique ou social.

Le corpus documentaire fourni en annexe comprend des extraits de contrats, des décisions de justice, des textes de lois et règlements, voire des commentaires de décisions de justice.

En économie, le corpus documentaire sert à nourrir les réponses des candidats. Celui-ci doit être scientifiquement fondé, privilégier les sources institutionnelles ou scientifiques au détriment des articles journalistiques afin de permettre aux candidats de faire leur propre analyse des données et informations sans être soumis au biais d'une ligne éditoriale.

Le questionnaire doit être progressif en termes de difficulté et de volume de réponses attendues des candidats. Les premières questions peuvent nécessiter des calculs économiques simples, en relation avec le programme. Dans ce cadre, la calculatrice électronique sera autorisée. Ces questions permettent à l'élève de réactiver des connaissances économiques et de mesurer sa capacité à comprendre des données économiques, en particulier celles qui figurent dans la documentation fournie. Elles conduisent logiquement à la dernière question qui propose à l'élève de développer une argumentation sans être toutefois une compilation des réponses préalables. Cette argumentation qui mobilise des concepts et des mécanismes économiques répond à une problématique clairement exposée, en lien bien sûr avec le programme d'économie.

L'ensemble du sujet (droit + économie) ne doit pas dépasser 8 pages (en caractères Arial 12).